

Le Chardonneret

SPÉCIAL ÉLECTIONS COMMUNALES

FÉVRIER 2016

Le billet du syndic

Les élections communales 2016 débuteront le 28 février prochain. Vous serez invités à renouveler vos autorités politiques pour les cinq prochaines années.

le rappelle qu'ont le droit de vote et sont éligibles à la Municipalité et au Conseil communal:

Tous citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs.

Toutes les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions légales de l'article 5 LEDP, soit: domiciliées en Suisse depuis 10 ans au moins dont 3 ans dans le canton de Vaud et inscrites au rôle des électeurs de la commune.

Ce Chardonneret «spécial élections» vous donnera maintes explications sur la manière de voter et répondra aux questions que vous pourriez vous poser.

Pour ma part, je ne peux que vous recommander d'exercer votre droit de vote, d'inciter votre entourage à le faire aussi, de choisir sereinement parmi les nombreux candidats qui seront vos représentants au Conseil communal mais aussi parmi ceux que vous estimez être les plus compétents pour siéger à la Municipalité.

Je terminerai par cette citation de Jean-Jacques Rousseau qui résume, à mon avis, fort bien le propos: «Né citoyen d'Etat libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire».

S. Jacquin

Élection du Conseil communal et de la Municipalité (ler tour)	28 février 2016
Élection de la Municipalité (2º tour éventuel)	20 mars 2016
Élection du Syndic (l ^{er} tour)	17 avril 2016
Élection du Syndic (2ème tour éventuel)	08 mai 2016



ELECTION DU CONSEIL COMMUNAL

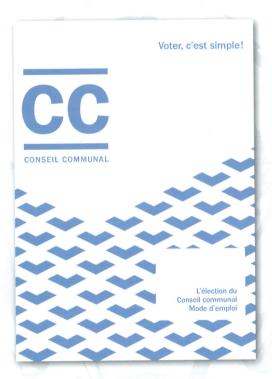
Explications sur la manière de voter

Système de la représentation proportionnelle

Le Conseil communal de Chardonne comptant 50 conseillers communaux, chaque électeur dispose de **50 suffrages** à répartir.

Il ne peut voter que pour des candidats «officiels» et il peut donner au maximum 2 voix à la même personne.

Pour exprimer ses suffrages, l'électeur se sert d'un seul bulletin et se conforme aux indications générales sur la manière de voter qui figurent dans la brochure séparée mentionnée ci-dessous, jointe au matériel de vote:



Rappel de quelques règles de vote:

Il est inutile:

- De voter pour une personne qui ne figure pas sur l'un ou l'autre des bulletins officiels de parti;
- De faire figurer des suffrages au verso du bulletin;
- De voter plus de deux fois pour le même candidat ou de doubler son nom au moyen de guillemets, ou d'expression telles que «idem», «dito», etc.;
- D'inscrire plus de noms que vous n'avez de suffrages (50)

Car ces mentions ne seront pas prises en compte, étant précisé que le nom du ou des candidats en surnombre sera biffé en commençant par le dernier de la liste.



Législature 2016-2021 – Election du Conseil communal

Liste No I - GROUPEMENT DES CITOYENS INDEPENDANTS DE CHARDONNE (G.C.I.)

Ι.	Barral	Marc	1965	Mécanicien naval	nouveau candidat	Chardonne
2.	Barrillier	François	1952	Retraité	nouveau candidat	Chardonne
3.	Besson Verdan	Emmanuelle	1975	Maîtresse de gymnase	nouvelle candidate	Chardonne
4.	Cavin	Gilbert	1963	Educateur spécialisé	conseiller communal	Chardonne
5.	Di Meo	Dario	1973	Technicien	nouveau candidat	Chardonne
6.	Durgnat	Philippe	1957	Resp. administratif	nouveau candidat	Chardonne
7.	Gaynor	Kimberley	1961	Gestionnaire	nouvelle candidate	Le Mont-Pèlerin
8.	Gilliéron	Anne	1957	Enseignante Doyenne	conseillère communale	Chardonne
9.	Groux	François	1957	Technicien	nouveau candidat	Chardonne
10.	Jobé	Jean-Philippe	1949	Ingénieur informatique	nouveau candidat	Chardonne
11.	Marclay	Catherine	1965	Enseignante	conseillère communale	Chardonne
12.	Marion	Jean-Paul	1942	Retraité	conseiller communal	Chardonne
13.	Mayor	Patrick	1964	Ingénieur ETS	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin
14.	Mercier	Philippe	1955	Instituteur	conseiller communal	Chardonne
15.	Pelot	Jean-David	1966	Avocat	conseiller communal	Chardonne
16.	Ray	Marianne	1964	Informaticienne	conseillère communale	Le Mont-Pèlerin
17.	Reich	Liselotte	1951	Administratrice CICR	conseillère communale	Chardonne
18.	Tribolet	Pierre-Yves	1956	Ingénieur EPFL retraité	nouveau candidat	Le Mont-Pèlerin
19.	Wernli	Heinz	1951	Assistant social retraité	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin
20.	Wirthner	Valérie	1961	Viticultrice	conseillère communale	Chardonne
21.	Zapf	Valentin	1982	Enseignant	nouveau candidat	Chardonne



Liste No 2 - CHARDONNE SANS PARTI

I. Blanc	Olivier	1966	Boulanger-pâtissier	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin
2. Chibrac	Catherine	1969	Chef de rang	conseillère communale	Le Mont-Pèlerin
3. Groves	Bernard	1969	Horticulteur-paysagiste	conseiller communal	Chardonne
4. Neyroud	Carine	1975	Dessinatrice-géomètre	conseillère communale	Le Mont-Pèlerin
5. Neyroud	Jean-Philippe	1963	Service technique en milieu hospitalier	conseiller communal	Chardonne
6. Ramseier	Jean-Pierre	1963	Chef Département technique	conseiller communal	Chardonne
7. Roy	Jean	1946	Retraité	conseiller communal	Chardonne
8. Vallotton	Yannik	1984	Indépendant dans le bâtiment	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin
9. Bertolini	Stefano	1970	Directeur	nouveau candidat	Chardonne
10. Berger	Martine	1961	Fleuriste	nouvelle candidate	Chardonne
II. Burdet	Liliane	1954	Indépendante	nouvelle candidate	Chardonne
12. Décorvet	Pascal	1969	Ingénieur HES	nouveau candidat	Le Mont-Pèlerin
13. Grünenfelde	r Loïc	1991	Sous-officier de carrière	nouveau candidat	Chardonne
14. Horacsek	Joey	1996	Etudiant	nouveau candidat	Chardonne
15. Marmy	Baptiste	1980	Educateur social	nouveau candidat	Chardonne
16. Neyroud	Elise	1990	Entrepreneure	nouvelle candidate	Chardonne
17. Philipona	Zoé	1996	Apprentie	nouvelle candidate	Le Mont-Pèlerin
18. Prêtre	Daniel	1962	Ingénieur chimiste	nouveau candidat	Le Mont-Pèlerin
19. Reymond	Maria Alice	1965	Femme au foyer	nouvelle candidate	Le Mont-Pèlerin
20. Schmitt	John	1990	Carreleur	nouveau candidat	Le Mont-Pèlerin
21. Schmitt	Samuel	1990	Agent de propreté	nouveau candidat	Le Mont-Pèlerin
22. Scordato	Barbara	1973	Femme au foyer	nouvelle candidate	Le Mont-Pèlerin
23. Siegrist	Sean	1995	Boulanger-pâtissier	nouveau candidat	Le Mont-Pèlerin
24. Stergiou	Grégory	1975	Directeur de production	nouveau candidat	Chardonne
25. Turin	Michel	1963	Resp. des installations de sécurité / CFF	nouveau candidat	Chardonne



Liste No 3 - PLR.Les Libéraux-Radicaux de CHARDONNE

I. Alfano	Frédéric	1960	Cadre commercial	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin
2. Birchler	David	1995	Mécanicien auto	nouveau candidat	Le Mont-Pèlerin
3. Bressoud	Pascal	1965	Administrateur, gérant	nouveau candidat	Chardonne
4. Cossy	Laurent	1988	Viticulteur	conseiller communal	Chardonne
5. Currat	Marcel	1947	Retraité	conseiller communal	Chardonne
6. Ducret	Anne	1968	Ménagère-vigneronne	nouvelle candidate	Chardonne
7. Ducret	Fabrice	1989	Vigneron-encaveur	conseiller communal	Chardonne
8. Ducret	Jean-Marc	1976	Agriculteur	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin
9. Flückiger	Amélie	1986	Juriste SAGR	nouvelle candidate	Le Mont-Pèlerin
10. Forestier	Jean-Paul	1962	Vigneron-encaveur	conseiller communal	Chardonne
II. Genton	Aude	1965	Employée de commerce	conseillère communale	Le Mont-Pèlerin
12. Jorda n	Caroline	1973	Employée de commerce	nouvelle candidate	Chardonne
13. Mahoudeau	G érard	1953	Conseiller en entreprise	nouveau candidat	Le Mont-Pèlerin
14. Maïkoff	Pierre-Alain	1955	Chef d'entreprise	conseiller communal	Chardonne
15. Michel	Laurent	1968	Agriculteur	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin
16. Morel	Delphine	1986	Oenologue	nouvelle candidate	Chardonne
17. M ouron	Jean-Philippe	1979	Paysagiste	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin
18. Neyroud	Jonas	1994	Menuisier	nouveau candidat	Chardonne
19. Pritchard	Raymond	1965	Entrepreneur – Développement touristique	nouveau candidat	Chardonne
20. Rosset	Philippe	1965	Directeur	nouveau candidat	Chardonne
21. Ryter	Jean Philippe	1968	Ingénieur génie-civil	conseiller communal	Chardonne
22. Staub	Jürg	1953	Conseiller, retraité	conseiller communal	Chardonne
23. Treier Denizo	ot Monique	1946	Resp. centre d'accueil	nouvelle candidate	Chardonne
24. Troxler	Josef	1962	General Manager	conseiller communal	Chardonne
25. Volet	Charles	1963	Agriculteur	conseiller communal	Le Mont-Pèlerin

Liste No 4 - UDC Chardonne (Union Démocratique du Centre)

I.	Verdan	Ariane	1992	Etudiante	nouvelle candidate	Chardonne
2.	Neyroud	Charles	1954	Vigneron-encaveur	conseiller communal	Chardonne



ELECTION DE LA MUNICIPALITE

Explications sur la manière de voter

Système <u>majoritaire</u> à 2 tours

La Municipalité étant composée de 5 membres, chaque électeur dispose de 5 suffrages.

L'électeur peut voter pour des candidats officiels (= dont le nom figure sur l'un ou l'autre des bulletins préimprimés «de parti»), mais aussi pour tout électeur de la commune.

Pour exprimer ses suffrages, l'électeur se sert d'un seul bulletin et se conforme aux indications générales sur la manière de voter qui figurent dans la brochure séparée mentionnée ci-dessous, jointe au matériel de vote:



Rappel de quelques règles de vote:

Il est inutile:

- de faire figurer des suffrages au dos du bulletin
- de voter plus d'une fois pour la même personne
- d'inscrire plus de noms que vous n'avez de suffrages (5)

Car ces mentions ne seront pas prises en compte, étant précisé que le nom du ou des candidats en surnombre sera biffé en commençant par le dernier de la liste.



Législature 2016-2021 – Election de la Municipalité

Liste No I - GROUPEMENT DES CITOYENS INDEPENDANTS DE CHARDONNE (G.C.I.)

1. Signorell Arsène 1955 Responsable administratif conseiller municipal Le Mont-Pèlerin

& financier

2. Cavin Gilbert 1963 Educateur spécialisé conseiller communal Chardonne

Liste No 2 - CHARDONNE SANS PARTI

1. Neyroud Fabrice 1978 Vigneron-encaveur conseiller municipal Chardonne

2. **Ducret** Jean-Luc 1957 Chef d'entreprise conseiller municipal Le Mont-Pèlerin

Liste No 3 - PLR.Les Libéraux-Radicaux de CHARDONNE

 I. Jacquin
 Serge
 1957
 Secrétaire patronal
 conseiller municipal
 Le Mont-Pèlerin

2. Cossy Laurent 1988 Viticulteur conseiller communal Chardonne



Attention!

Vous ne disposez que d'une seule enveloppe de vote (jaune) dans laquelle il convient de glisser:

> I bulletin de vote pour le Conseil communal

et

> I bulletin de vote pour la Municipalité



Manière de voter?

Vous pouvez voter dès réception de votre matériel de vote, soit par voie postale ou en déposant à la Maison de Commune votre enveloppe de transmission contenant l'enveloppe jaune fermée comportant les 2 bulletins de vote (Municipalité + Conseil communal) et, bien visible, votre carte d'électeur PERSONNELLE dûment complétée et signée.

En effet, si vous votez en famille, veillez à ne pas intervertir vos cartes d'électeurs, sans quoi vos votes seront déclarés comme nuls et ne pourront de ce fait pas être pris en compte.

Vous pouvez déposer votre enveloppe de transmission:

- > auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux ou,
- > dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, à la Maison de Commune, et ce jusqu'au dimanche 28 février 2016 à 11h00 précises, dernier délai.

Vous avez également la possibilité de venir au bureau de vote de la Maison de Commune le dimanche 28 février 2016 entre 10h00 et 11h00, sans oublier votre carte de vote et le matériel de vote reçu.

Attention!

Votre carte d'électeur ne doit en aucun cas être placée dans l'enveloppe (jaune) fermée contenant les bulletins. Elle doit être mise à part dans l'enveloppe de transmission (grise).

Si l'enveloppe de transmission a été déchirée par inadvertance, elle peut être remplacée par une simple enveloppe neutre, portant la mention «bulletins de vote» et envoyée ou déposée à l'adresse du Greffe municipal, rue du Village 19, case postale 31, 1803 Chardonne.

Le Greffe municipal (021 921 49 24) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

